

Monsieur Léon-J. Frey

Hommage amical

Ernest Meininger

LES

COMPAGNIES MULHOUSIENNES

AU SERVICE DE LA FRANCE

du XVI^e au XVIII^e siècle

PAR

ERNEST MEININGER

Président du Comité d'administration du Musée historique de Mulhouse
Archiviste de la Ville
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique

(Extrait du Bulletin du Musée historique de Mulhouse. Année 1922. Tome XLII)

MULHOUSE

IMPRIMERIE ERNEST MEININGER

1923



L'É. de Commanche del. 1761

Delaunoy Sculp. 1761

C.E.D. COMTE
Lieutenant-général
Grand-Croix de l'ordre
Colonel d'un



DE WALDNER
des armées du Roi
du Mérite Militaire).
Régiment Suisse

LES
COMPAGNIES MULHOUSIENNES

AU SERVICE DE LA FRANCE

du XVI^e au XVIII^e siècle

PAR

ERNEST MEININGER

Président du Comité d'administration du Musée historique de Mulhouse
Archiviste de la Ville
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique

(Extrait du Bulletin du Musée historique de Mulhouse. Année 1922. Tome XLII)

MULHOUSE

IMPRIMERIE ERNEST MEININGER

—
1923



On sait que l'ancienne ville libre de Mulhouse, pour échapper aux convoitises de la maison d'Autriche, dont les possessions en Haute-Alsace l'enserraient de toutes parts, rechercha de bonne heure l'alliance des cantons suisses, seuls capables de protéger efficacement son indépendance. La première date de 1466 et fut conclue avec Berne et Soleure, pour une période de vingt-cinq ans.

Quarante ans après, en 1506, la ville signa avec Bâle un traité d'alliance offensive et défensive pour une durée de vingt années, et ce de l'aveu des cantons confédérés.

Enfin, en 1515, Mulhouse fut admis à titre de ville alliée, en allemand *zugewandter Ort*, dans la confédération des Treize cantons. Dès lors, son indépendance lui fut assurée pendant près de trois siècles, jusqu'au 15 mars 1798, date à laquelle la petite république de Mulhouse se donna librement à la France.

Durant cette longue période, notre ville fut comprise dans tous les traités d'alliance conclus entre la Suisse et la France, et ses contingents prirent part à tous les faits d'armes

des Confédérés au service des rois de France. Ces alliances remontent au xv^e siècle. En voici le relevé :

En 1452, Charles VII conclut une première entente avec les Confédérés, signée le 27 février à Monteil, près de Tours.

L'année suivante, le même signa une alliance avec Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwalden, Zoug, Glaris et Soleure (8 novembre 1453).

Le 27 novembre 1463, Louis XI confirme l'entente conclue en 1452. Document daté d'Abbeville.

Nouvelle alliance signée à Paris, le 2 janvier 1474, entre ce dernier et les villes susdites, à l'exception de Soleure. L'année suivante, le 26 octobre, par une convention additionnelle, Louis XI s'engage à payer à ses alliés une pension annuelle de 20,000 francs.

Entente du 24 novembre 1484, entre Charles VIII et les dix villes de Zurich, Berne, Lucerne, Uri, Schwytz, Underwalden, Zoug, Glaris, Fribourg et Soleure.

Alliance et entente du 16 mars 1499, conclues à Lucerne, entre Louis XII et les Confédérés, renouvelées à Arona le 24 mai 1503.

Traité de paix et d'alliance conclu après la campagne du Milanais entre François I^{er} et les Confédérés suisses, à la date du 24 décembre 1515.

Paix perpétuelle signée entre les mêmes et datée de Fribourg, le jour de la Saint-André (30 novembre) 1516.

Alliance perpétuelle conclue à Lucerne avec toute la Confédération, sauf Zurich, le 7 mai 1521.

Alliance entre Henri II et les Confédérés, datée de Soleure, le 7 juin 1549.

Alliance entre Charles IX et la Confédération suisse, établie à Fribourg, le 7 décembre 1564.

Alliance perpétuelle entre Henri III et les villes de Berne et de Soleure, englobant sous leur protection le pays de

Vaud et la ville de Genève, signée à Paris, en août 1579; ratifiée à Soleure le 29 du même mois.

Alliance conclue entre Henri III et tous les Confédérés, à Soleure, le jour de la Sainte-Madeleine (22 juillet) 1582. Confirmée à Paris le 29 décembre de la même année, avec la mention que le pays de Vaud est compris dans la paix perpétuelle conclue en 1579.

Renouvellement de l'alliance, signée entre Henri IV et les Treize cantons à Soleure, le 31 janvier 1602, confirmée solennellement à Paris le 19 octobre suivant.

Alliance conclue à Soleure, le 24 septembre 1663, entre Louis XIV et les Treize cantons; confirmée solennellement à Paris le 18 novembre.

Renouvellement de l'alliance entre Louis XIV et les cantons catholiques helvétiques, y compris le Valais. Daté de Soleure, le 9 mai 1715.

Renouvellement de l'alliance entre Louis XV et la Confédération helvétique, en 1729.

Renouvellement de l'alliance entre Louis XVI et les cantons suisses, à l'exclusion de Genève, Neuchâtel et l'évêque de Bâle, à Soleure, le 25 août 1777.

Nos annales ont enregistré maintes preuves de la bravoure déployée par les contingents mulhousiens au service de la France. C'est ainsi qu'en 1522, durant les campagnes des Suisses dans le Milanais, sous François I^{er}, notre ville y participa avec une compagnie commandée par Franz Hagenbach¹. Elle prit part au siège de Milan, à la prise de Novare, où Martin Kulm² s'empara d'une enseigne.

En 1544, à la bataille de Cérisoles, Valentin Fries³, de Mulhouse, s'empara de l'enseigne d'une compagnie de lansquenets impériaux, etc.

¹ Emigra à Bâle, où sa descendance existe encore.

² Famille éteinte.

³ Oncle du bourgmestre de même nom impliqué dans l'affaire Fininger.

Cependant, jusqu'au règne de Louis XIV, les troupes suisses ne combattirent en France qu'à titre temporaire. Après chaque campagne, elles rentraient chez elles. Pendant cette première période l'uniforme n'existe pas, les soldats suisses portent seulement la croix blanche en toile cousue sur le dos et sur les manches; les officiers se distinguent d'eux par une écharpe.

La deuxième période (vers 1672) est caractérisée par la création de régiments permanents, divisés en bataillons et réunis en brigade, avec chacun un état-major complet, qui tinrent garnison en France et qui portèrent l'uniforme. Leur nombre s'éleva finalement à douze. On évalue à environ 700.000 hommes le nombre des Suisses qui ont servi en France du xv^e siècle jusqu'à la Révolution.

D'après Henry Ganier : *Costumes des régiments et milices recrutés dans les anciennes provinces d'Alsace, etc.*, Epinal 1882, l'uniforme du régiment de Waldner consistait, comme celui des autres troupes suisses, en un habit rouge garance, collets et parements bleus, veste et culotte bleues de roi, le revers agrémenté de douze boutons bleues posées de trois en trois, doublures blanches et chapeau bordé d'argent.

Lorsque, en 1671, Louis XIV, après avoir soumis la Lorraine, jugea le moment favorable pour entrer en campagne contre la Hollande, il ordonna de nombreux enrôlements dans plusieurs cantons de la Suisse et envoya aussi à Mulhouse le colonel Stoppa¹, afin de négocier avec le magistrat de la ville la formation d'une compagnie de 200 hommes de pied. La capitulation fut signée, le 13 octobre 1671, par les parties contractantes. L'article 10 dit: « Les

¹ Originaire des Grisons, frère cadet du lieutenant-général de même nom qui mourut en 1701, âgé de plus de 80 ans. D'abord prédicateur à Londres et plus tard en France, où, grâce à la reine, il obtint une compagnie, puis un régiment avec le titre de lieutenant-colonel. Il fit la campagne de Hollande. En 1692, il fut blessé mortellement à Steinkerque et mourut comme brigadier à Mons, où il avait été transporté.

Capitaines de cette Compagnie, tant celuy qui sera choisy présentement que ses successeurs, doivent être Bourgeois de la ville de Mulhausen »¹.

Le premier titulaire fut le chef de tribu Wolfgang-Frédéric Loescher², excellent officier qui, en 1659, était lieutenant et commissaire de l'artillerie à Philippsbourg et qui, en 1664, s'était déjà signalé à la tête de cent mousquetaires, lors des dissensions entre les cantons de Zurich et de Schwytz. Il eut pour lieutenant Pierre Zetter³ et pour enseigne Conrad Grynaeus⁴.

La compagnie Loescher, affectée au régiment de Stoppa, fut dirigée sur Charleroi et prit part à la campagne contre la Hollande en 1672 et 1673, qui se termina par la victoire des armées françaises. L'année suivante (1674), Loescher fut tué à la bataille de Sénéf. Mulhouse écrivit le 11 septembre au colonel Stoppa, pour lui recommander au poste de capitaine les lieutenants Zetter et Witz⁵, et, le 22 du même mois, il lui proposa de même le sieur Lucas Faesch, de Bâle, reçu bourgeois de Mulhouse⁶. Ce fut ce dernier qui fut agréé. S'étant retiré au commencement de l'année

¹ Archives de Mulhouse, *Militaria*, VII, tome 15. Ce document a été publié en entier par feu Aug. Stoeber dans le *Bulletin du Musée historique*, tome III.

² Né à 1630 à Hohentwiel, fils du lieutenant-colonel Wolfgang-Frédéric Loescher, de Nuremberg (reçu bourgeois de Mulhouse en 1641), et d'Anne Burggraf. Il mourut en 1674, à la bataille de Sénéf. Ne paraît pas avoir été marié.

³ Pierre Zetter, sellier, né en 1631, † en 1699, fils de Thiébaud Zetter, cordonnier, et de Catherine Martin. Echevin en 1673, sexvir en 1674, zunfimestre en 1675, conseiller en 1680, grand-prévôt d'Illzach en 1683, il fut nommé bourgmestre en 1694. Il épousa, en premières noces, Marie Fehlhauer, et, en secondes, Barbe Henric-Pétri.

⁴ Jean-Conrad Grynaeus, potier d'étain, né en 1644, était fils de Jean-Henri Grynaeus, aussi potier d'étain, et d'Anne-Maria Ottendorff. Il épousa, en 1667, Anne-Catherine Hager, qui lui donna trois enfants, dont un fils, appelé Jean-Conrad, qui devint pasteur et mourut sans enfants, dernier du nom à Mulhouse.

⁵ Jean-Pierre Witz, tonnelier, né en 1642, † en 1712, fils de Jean Witz et de Barbe Hartmann, épousa, en 1663, Anne-Sabine Koechlin, qui lui donna six enfants. Son fils aîné devint aussi lieutenant dans le même régiment (voir sa note page suivante).

⁶ Arch. de Mulh., *Missiven-Protocolle*, t. 34, p. 71.

1691, Faesch fut remplacé par Abel Socin, fils du banquier bâlois Abel Socin, lequel dut se faire recevoir également bourgeois de Mulhouse, conformément à l'article 10 de la capitulation de 1671¹.

A la bataille de Steinkerque (1692), la compagnie mulhousienne perdit ses officiers — dont le capitaine Socin et le lieutenant Jean Witz² — et la moitié de son effectif. La ville proposa, comme capitaine, le conseiller Pierre Zetter et le sieur Klein³, lieutenant de la compagnie Meyer, du régiment de Greder. Pour remplacer le lieutenant Witz, Jacques Liebach fut postulant⁴.

Mais ce fut encore un Bâlois, Jean-Léonard Kramer, qui fut nommé capitaine. Mulhouse en référa au marquis de Puisieux, maréchal de camp et gouverneur de Huningue, et se dit vexé de cette nomination, « vu qu'il y a actuellement au service quatre lieutenants mulhousiens, qui auraient pu être pris en considération »⁵. Cette protestation resta sans résultat et la ville dut recevoir Kramer au droit de bourgeoisie, pour sauver le principe.

En 1720, la ville recommande au chevalier Karrer le major Adam Pétri, mais sans succès; « ce dernier, répon-

¹ Loc. cit., t. 35, p. 147^b.

² Jean Witz, né en 1664, fils de Jean-Pierre Witz, tonnelier et major de la ville, et d'Anne-Sabine Koechlin, fut tué, en 1692, à la bataille de Steinkerque. Il était encore célibataire.

³ Fils de Jean-Georges Kleim ou Klein, originaire de Lobenhausen (Hesse), reçu bourgeois-manant en 1661 et bourgeois privilégié en 1665, qui épousa, en 1661, Anne-Marie Koechlin et mourut en 1682, laissant trois fils, tous au service du régiment de Stoppa, comme lui. Le fils dont il s'agit ici, appelé Hartmann Klein, eut à son tour un fils du nom de Hartmann, qui, en 1729, est nommé lieutenant et aide-major au régiment d'Affry et qui, en 1673, devint brigadier des armées du Roy et lieutenant-colonel du régiment de Castellaz, alors en résidence à Belfort.

⁴ Loc. cit., t. 35, p. 212 et 217. Jacques Liebach, né en 1663, était fils de Lucas Liebach, négociant, et d'Anne-Sabine Loescher (sœur du capitaine déjà cité). Il fut nommé, en 1712, capitaine du contingent mulhousien levé contre l'abbé de Saint-Gall. Il épousa, en 1683, Ursule Hartmann, qui lui donna cinq filles et deux fils qui continuèrent la lignée, et mourut, en 1714, qualifié de major de la ville.

⁵ Arch. de Mulh., *Miss.-Prot.*, t. 35, p. 225^b.

dit-il de Besançon, s'étant rendu coupable d'une très mauvaise manœuvre en présence de l'ennemi, de sorte que les autres officiers refusent de servir avec lui. Mais pour être agréable à MM. de Mulhouse, on lui fera une pension de 20 livres, à condition de faire des recrues pour la compagnie»¹.

Le recrutement des soldats pour les compagnies mulhousiennes, ainsi que pour les autres compagnies et régiments suisses, était l'objet de règlements sévères édictés par le conseil de la ville. Suivant les édits de 1727 à 1734, il fallait aux sergents recruteurs une autorisation en règle et il leur était interdit de raccoler par ruse les ouvriers des artisans, sinon ils étaient libres de se dédire. Il était défendu aux prévôts des mendiants et aux gardiens des portes d'amener du monde aux raccoleurs, sous peine d'une amende de 10 livres. En général, défense aux recrues d'avoir des musiciens; ils devaient se tenir tranquilles et ne plus se montrer dans les rues après cinq heures du soir².

En 1734, lors de la création de nouveaux régiments suisses, Mulhouse obtint pour sa part le droit de posséder une nouvelle compagnie à son nom. Le 10 novembre, le magistrat délivra, à l'adresse du duc du Maine, un certificat demandant une compagnie pour le second fils de Frédéric-Louis Waldner de Freundstein, de Schweighouse, bourgeois de la ville, mais à condition de prendre des Mulhousiens comme officier. Ce fils, Chrétien-Frédéric-Dagobert, obtint une compagnie de 200 hommes dans le régiment de Bourquy, comprise dans le 4^e bataillon dudit régiment³.

¹ Arch. de Mulh., *Militaria* VII, t. 16. — Adam Pétri, né en 1676, † en 1730, était fils de Jacques-Adam Pétri, aubergiste, et d'Anne Berdot. Il épousa, en 1700, Dorothee Sisson, dont il eut huit enfants, parmi lesquels cinq fils sans descendance connue.

² Arch. de Mulh., *Raths-Prot.*, t. 19-20.

³ Dagobert Waldner de Freundstein, seigneur d'Ollwiller, etc., naquit en 1712. Sa mère était Françoise-Salomé Wurmser de Vendenheim. Il entra au service à

Le 28 juillet de la même année, Philippe-Jacques Steinbach, wachtmestre de la compagnie des deux Locher, du régiment de Bourquy, avait été autorisé à faire des recrues à Mulhouse¹.

De 1736 à 1741, Pierre Hammer², bourgeois de Mulhouse, est capitaine-lieutenant au régiment suisse de

l'âge de 11 ans, en 1723. Nommé, en 1734, capitaine d'une compagnie du régiment de Bourquy, avoué par la ville comme dit ci-dessus, nous le retrouvons, en 1741, capitaine au régiment des Gardes-Suisses et brigadier en 1747. Il se distingua par sa bravoure à Fribourg, Tournai et à la bataille de Laufeld. En 1755, il devint lieutenant-colonel du régiment de son nom (ancien Witmer), qu'il commanda à la bataille de Rosbach (1757). Son régiment, ainsi que sa famille, furent très éprouvés à cette sanglante défaite : plusieurs de ses frères qui servaient sous ses ordres y furent blessés. Dans cette terrible journée, les régiments suisses furent les seuls qui ne lâchèrent pas pied, se faisant hacher sur place ; il fallut des ordres formels et réitérés du commandement supérieur pour les décider à se retirer du champ de bataille.

Le régiment de Waldner fut toujours en campagne jusqu'à la paix de Nimègue. Il prit une part active à la guerre contre la ligue d'Augsbourg, ainsi qu'à celles de la succession d'Espagne et de Pologne. A la conquête de Hesse, le régiment se fit remarquer au combat de Sunderhausen. Pendant l'hiver de 1760, le régiment fut entouré dans la ville de Dillembourg, où il fit une vigoureuse défense et où le colonel de Waldner fut grièvement blessé.

Nommé, en 1758, maréchal de camp, il fut promu, l'année suivante, grand-croix du Mérite militaire et, en 1769, commandant du camp de Compiègne. Louis XV lui avait conféré, dès 1748, le titre de comte qui, après sa mort (1783), fut déclaré réversible sur la branche aînée, soit celle de son frère aîné, Chrétien-Jacques. Marié deux fois, Dagobert resta sans descendants. Il avait épousé, en premières noces, Louise-Françoise Heuze de Vologer, veuve du comte de la Ferrière et, en secondes noces, Marie-Hélène Münck, de Porrentruy.

La famille Waldner de Freundstein avait obtenu, dès 1615, le droit de bourgeoisie à Mulhouse et y faisait baptiser tous ses enfants. Plusieurs membres de cette famille noble eurent leur sépulture dans le chœur de l'ancienne église Saint-Etienne, et leur belle pierre tombale est conservée actuellement dans la sacristie de la nouvelle église, place de la Réunion.

¹ Arch. de Mulh., *Raths-Prot.*, t. 20, p. 676. — Ce Philippe-Jacques Steinbach, né en 1709, † en 1757, était fils de Martin Steinbach et de Marguerite Fries. Il était tricoteur de chausses et épousa, en 1737, Catherine Thierry, après son retour du régiment. Son fils, Jean-Ulric, devint plus tard capitaine au régiment de Sonnenberg et mourut en 1790 (v. plus loin).

² Pierre Hammer, né en 1708, † en 1758, fils de Jean-Georges Hammer, tanneur, et d'Anne-Marie Witzig, épousa, en 1737, Anne-Catherine Bernoulli, veuve de Jean Dollfus, économiste du chapitre de Bâle, dont il n'eut point d'enfants. Échevin en 1744, sexvir en 1745, il fut député en 1747 pour aller complimenter la dauphine Marie-Joséphine, à Strasbourg, au nom de la ville.

Bettens. En 1752, il commande en titre une compagnie du régiment suisse de Monnin (ancien Bettens ?), qui s'appela ensuite de Pfyffer, puis de Sonnenberg.

Le régiment de Greder, créé le 5 décembre 1673, prit successivement le nom des colonels-propriétaires, soit de Greder, d'Affry, de Witmer, de Waldner et de Vigier. Après le licenciement des régiments suisses en 1792, les éléments du régiment de Vigier qui reprirent du service sous les nouvelles formations devinrent le 69^e régiment d'infanterie de ligne. Celui-ci, actuellement en garnison à Nancy, figure parmi les régiments destinés à être supprimés prochainement. En 1911, le colonel R. Duplessis, du 69^e, a consacré à son régiment dans le « Bulletin de la Société belfortaine d'émulation », un article intéressant de quelques pages intitulé : *Note sur la compagnie mulhousienne des régiments de Waldner de Freundstein et de Vigier.*

En 1741, le capitaine-lieutenant Feer¹, de Mulhouse, au régiment suisse de Vigier, écrivit d'Embrun à la ville pour qu'elle le recommande au Colonel général des Suisses, Mgr le prince de Dombes, pour la compagnie mulhousienne de M. de Grandvillars, très malade. Son concurrent, dit-il, est le fils Barbaut de Florimont, encore un enfant qui n'a jamais servi. Les autres postulants étaient MM. de Waldner, Klein et Zu Rhein. La recommandation n'eut pas de suite, le malade s'étant remis².

En 1743, le roi de France ordonna la création de 36 nouvelles compagnies, chacune de 175 hommes. L'ambassadeur français à Soleure, le marquis de Courteil, fut chargé de les répartir entre les postulants. Chrétien-Jacques Waldner de

¹ Jean-Georges Feer, né en 1701, † en 1779, de Jean-Georges Feer et de Chrischone Schwartz. A son décès, il était conseiller et major de la ville.

² Arch. de Mulh., *Militaria* VII, t. 16.

Freundstein¹, de Schweighouse, bourgeois de Mulhouse, fut un des premiers qui obtint la permission d'en créer une, pour son compte, au régiment de Vigier. Sur sa requête, la ville consentit à l'avouer comme dépendant d'elle. Elle en fit de même à l'égard de Chrétien-Frédéric-Philippe Waldner de Freundstein, de Sierentz, pour son fils Chrétien Waldner, dit de Berville, au régiment de Bettens². On autorisa les deux à faire des recrues à Mulhouse, à l'exclusion de tous autres, à l'exception du capitaine de Grandvillars. Celui-ci est, en 1749, colonel et brigadier, commandant une demi-compagnie de la ville et meurt à Verdun le 13 avril de ladite année.

Un nouvel arrêt du conseil, de 1744, stipule que, si des fils de bourgeois se sont laissés enrôler dans une des compagnies avouées par la ville et qu'ils le regrettent ensuite, ils peuvent se dédire en restituant le denier à Dieu et les frais d'entretien; par contre, les domestiques et ouvriers étrangers sont obligés de marcher³.

Le prince de Dombes étant décédé en octobre 1755, le comte d'Eu fut nommé colonel général des Suisses et Grisons⁴. Démissionnaire en 1762, il fut remplacé par le duc de Choiseul, ministre de la guerre et de la marine.

¹ Chrétien-Jacques Waldner de Freundstein, né en 1706, frère aîné de Dagobert, devint lieutenant-colonel du régiment de Waldner, fut nommé chevalier du Mérite militaire et mourut à Paris, en 1764. Sa descendance, qui porte le titre de comte, existe encore de nos jours. V. aussi Arch. de Mulh., *Raths-Prot.*, t. 22, p. 684 et 724.

² Chrétien-Fr.-Phil., baron Waldner de Freundstein, cousin du précédent, naquit en 1740 de Chrétien-Frédéric-Philippe et de Caroline de Rotberg. Il épousa Françoise-Marie-Bénigne de Sandersleben-Coligny, dont il eut un fils Clovis, né en 1771, † en 1822, qui devint grand-maréchal du landgrave de Hesse-Hombourg et fut le dernier de la branche de Sierentz.

³ Arch. de Mulh., *Rats-Prot.*, t. 22.

⁴ La création du colonel général des Suisses et Grisons datait de 1571. Ses fonctions consistaient simplement à former le lien entre les troupes suisses et l'armée française. Il n'avait aucun droit de commandement à exercer sur les capitaines suisses. Cela devint finalement un poste d'honneur bien renté. Il y en eut quatorze en tout, parmi lesquels un Montmorency, un Rohan, un Bassompierre, un Schomberg, etc.

Mulhouse ne manqua pas de féliciter chaque nouveau titulaire, en lui recommandant ses bourgeois. Elle en fit de même, le 3 janvier 1763, à l'égard du comte Chrétien-Frédéric-*Dagobert* de Waldner, colonel d'un régiment suisse de son nom et grand-croix de l'ordre du Mérite militaire, promu au grade de lieutenant-général des armées du Roi¹.

En cette même année 1763, le roi rendit une ordonnance accordant à tous les régiments suisses la même composition et les mêmes avantages que ceux dont jouissait son régiment des Gardes-Suisses, analogues à celui de Salis. Suivant cette ordonnance, le régiment des Gardes-Suisses² continuait à avoir 12 compagnies de 200 hommes chacune, officiers compris, formant ensemble 4 bataillons. Chaque compagnie comprenait un capitaine, deux lieutenants, deux sous-lieutenants, un enseigne, huit sergents, deux fourriers, seize caporaux, seize appointés, douze grenadiers, cent trente-deux fusiliers et huit tambours. Il y avait, en outre, deux sous-aides-major, soit un par bataillon; plus un trésorier, quatre chirurgiens à la suite du régiment, dont chacun assisté de deux fraters.

La taille des soldats devait être d'au moins cinq pieds et quatre pouces. L'ordonnance donne ensuite le montant de la solde mensuelle pour chaque grade, en temps de paix et en temps de guerre. En voici le tableau³:

	Paix	Guerre
Capitaine d'une compagnie entière ou demie	6.000 L.	7.200 L.
1 ^{er} lieutenant	2.400	3.000
2 ^e lieutenant	2.000	2.600
1 ^{er} sous-lieutenant	1.800	2.100
2 ^e sous-lieutenant	1.500	1.800

¹ Arch. de Mulh., *Missiv.-Prot.*, t. 11, p. 798, 876.

² La création de ce régiment remonte à l'année 1616, celle de la compagnie des Cent-Suisses à 1496.

³ Arch. de Mulh., *Militaria VII*, t. 15.

	Paix	Guerre
Enseigne	1.200 L.	1.400 L.
1 ^{er} sergent.....	540	630
2 ^e sergent.....	432	504
Chacun des six autres sergents.....	396	450
Chacun des deux fourriers.....	324	396
Chacun des seize caporaux.....	288	342
Chacun des seize appointés.....	252	288
Chaque grenadier ou tambour.....	180	216
Chaque fusilier.....	162	180

Etat-major du régiment

Au colonel, indépendamment de ses appointements de capitaine.....	22.000 L.	22.000 L.
Lieutenant-colonel, indépendamment de ses appointements de capitaine.....	8.000	10.000
Major qui n'aura pas de compagnie.....	8.000	10.000
A chacun des quatre aides-major.....	3.600	4.200
A chacun des quatre sous-aides-major.....	2.000	2.400
Au trésorier.....	3.000	4.000
Au grand-juge.....	1.200	1.200
Au premier aumônier.....	760	760
A chacun des deux aumôniers qui suivent partout le régiment.....	600	800
Au médecin.....	1.200	1.200
Au chirurgien qui doit rester à Paris.....	2.000	2.000
A chacun des deux fraters qui l'assisteront.	400	400
A chacun des trois autres chirurgiens.....	1.600	1.600
A chacun des six fraters qui les assisteront.	300	300
Au 1 ^{er} sergent du régiment.....	800	1.000
Au tambour-major.....	800	1.000

Il est utile de faire remarquer que les hommes étaient tenus de se nourrir à leurs frais sur la solde qui leur était attribuée.

La durée du service était au plus de six ans, généralement de deux ans seulement.

Les traités d'alliance entre la France et les Cantons confédérés stipulaient le paiement d'une pension annuelle à

ceux-ci. Un état des Archives de Mulhouse nous fait connaître que la part en revenant à la ville était de 600 livres par an, au xvii^e siècle. Par suite des perturbations de la guerre de Trente ans, il y eut interruption des versements de 1637 à 1664, au total, pour vingt-huit années, une somme de 16.800 livres. Anciennement, le paiement de la pension militaire avait lieu à la Chandeleur, plus tard en octobre ou novembre¹.

En 1766, Feer², de Mulhouse, est major au régiment de Waldner, et un autre Mulhousien, le sergent Jean-Ulric Steinbach, est nommé sous-lieutenant au même régiment³.

Quatre ans après, le capitaine Jean-Henri Reber⁴, de Mulhouse, informe ses autorités, par lettre datée d'Arras, que le roi lui a accordé la compagnie du baron Waldner de Sierentz, devenue vacante par son avancement au grade de colonel commandant le régiment de Royal-Bavière. Cette compagnie ayant été levée à Mulhouse et reconnue par le conseil en 1744, ayant toujours été recrutée à Mulhouse et ses dépendances, il demande à pouvoir continuer le recrutement annuel et suggère la création par la ville d'une Chambre des recrues, appelée à statuer sur les cas litigieux. Par contre, Reber promet de nommer ses sous-lieutenants parmi les candidats proposés par le Conseil, et de ne pas troquer ces places comme les autres capitaines, qui se les font payer des cinq cents et même mille livres. Pour com-

¹ Arch. de Mulh., *Militaria* VII, t. 18.

² C'est le capitaine-lieutenant de 1741.

³ Jean-Ulrich Steinbach, né en 1747, fils du wachtmestre Phil.-Jacques Steinbach cité en 1734, devint cadet en 1763, officier en 1766, sous-aide-major en 1773 et capitaine de la compagnie de Mulhouse, régiment de Sonnenberg, vers 1783. Il mourut à Lyon en 1790.

⁴ Jean-Henri Reber, né en 1725, fils du greffier-syndic Jean-Henri Reber, le jeune, et d'Ursule Ryhiner, de Bâle, épousa, en 1767, Marie-Ursule de Gochnat, de Colmar, dont il n'eut pas d'enfants. Voir plus loin ses états de service officiels. Il fut nommé chevalier de l'ordre du Mérite militaire.

mencer, il prendra chez lui le sieur Steinbach, sous-lieutenant de grenadiers, en remplacement du sieur Le Blanc, et lui paiera les 10 francs de solde en plus¹.

La Chambre des recrues fut installée à Mulhouse le 24 janvier 1771 et composée du commandant de la ville, du major, du commandant de l'artillerie et des trois officiers de la compagnie des célibataires². Elle tranchait les litiges de recrutement en première instance.

En janvier 1772, la ville félicite S. A. R. le comte Charles-Philippe d'Artois — le futur roi de France Charles X — de sa nomination de colonel général des troupes suisses, succédant au duc de Choiseul.

Le 30 septembre suivant, la ville envoie 150 livres au capitaine Reber pour les hommes des deux compagnies mulhousiennes, pour « boire un coup à la santé de leur Général et de la République »³.

Sur la demande de Mulhouse, le comte de Waldner, lieutenant-général des armées, colonel d'un régiment suisse, etc., nomme, en juin 1773, le sieur Jean Dollfus, cadet dans son régiment depuis deux ans, sous-lieutenant dans la compagnie Reber⁴.

Lorsque le comte de Saint-Germain fut appelé, en 1775, par Louis XVI aux fonctions du ministre de la guerre, la ville, dont le comte était l'ami pendant tout le temps qu'il avait résidé à Lutterbach, s'empressa de le féliciter chaleureusement⁵.

¹ Arch. de Mulh., *Militaria* VII, t. 18.

² id. *Raths-Prot.*, t. 29, p. 290.

³ id. *Militaria* VII, t. 15.

⁴ id. *Miss.-Prot.*, t. 42, p. 735 et 796. — Jean Dollfus, né en 1750, † à Paris en 1792, était fils de Jean-Henri-Dollfus, artiste-peintre et un des trois fondateurs de l'industrie mulhousienne, et d'Anne-Marguerite Vetter. Nommé cadet en 1770, sous-lieutenant en 1778, puis lieutenant, il devint capitaine en 1784 et mourut célibataire.

⁵ Arch. de Mulh., *Miss.-Prot.*, t. 43, p. 152.

Le 25 mars 1776, une ordonnance du Roi sur la réorganisation de l'infanterie française et étrangère prescrivit le dédoublement des régiments pour former vingt-deux régiments de deux bataillons chacun.

Une place de sous-lieutenant au régiment de Waldner étant devenue vacante, la ville recommande, le 28 février 1781, au comte de Waldner le sieur Philippe Risler, cadet, à ce poste.

Le comte de Waldner étant mort en 1783, M. de Vigier, maréchal de camp, capitaine aux Gardes-Suisses, reçoit du roi la compagnie colonelle du régiment de Waldner, jusqu'à ce qu'il en vaque une de Soleure, d'où il est natif. Le comte d'Affry en avise la ville le 5 avril 1783, et ajoute que Steinbach obtiendra, comme compensation, une gratification de 1200 livres¹. Le 10 novembre suivant, Mulhouse remercie le comte d'Affry, lieutenant-général des armées du Roy et colonel d'un régiment suisse de ce nom (ancien Waldner) d'avoir accordé le commandement de la compagnie colonelle au sieur Steinbach, en remplacement de M. de Vigier, qui prend maintenant la compagnie soleuroise de feu M. de Stall².

Le capitaine Jean-Henri Reber voulant se retirer, le Magistrat écrit, le 10 mars 1784, au comte d'Affry pour le recommander pour une pension et sollicite sa place pour le lieutenant Jean Dollfus, qui fut agréé³. Celui-ci est à Toul en septembre 1789 et à Troyes deux mois après.

Nouvelle lettre de la ville, du 30 juin 1790, à M. d'Affry, l'informant que le sieur Steinbach, capitaine de l'ancienne compagnie mulhousienne du régiment de Waldner, depuis de Vigier, qui a passé en 1783 au régiment de Sonnenberg, est mort à Lyon le 22 courant. Elle lui recommande,

¹ Arch. de Mulh., *Militaria* VII, t. 17.

² id. *Miss.-Prot.*, t. 44, p. 19.

³ id. *Miss.-Prot.*, t. 44, p. 48.

comme successeur, le lieutenant Philippe Risler, du régiment de Vigier¹. Le comte d'Affry avise la ville, le 25 novembre, qu'il vient de nommer ce dernier.

En cette même année 1790, J. Koechlin, de Mulhouse, est lieutenant au régiment de Sonnenberg, dans la compagnie Steinbach. Deux ans après, en 1792, un Samuel Koechlin, de notre ville, est sous-lieutenant dans la compagnie Dollfus, régiment de Vigier².

Dans le cours du XVIII^e siècle, les compagnies mulhousiennes participèrent à toutes les campagnes de l'époque. Les états de service du capitaine Reber, relatés dans l'historique des officiers du régiment de Waldner, datant de 1774 et conservé dans nos Archives³, nous en donnent un aperçu :

« A fait les campagnes de 1745, s'est trouvé aux sièges de la ville et citadelle de Tournay et à la bataille de Fontenoy; 1746 aux sièges d'Anvers, Namur et à la bataille de Rocourt; 1747 aux sièges de Sar, Gand, Philipines, Ultz, Axel, Lille et à la bataille de Laufeld; 1757 aux batailles d'Astenbeck et Rosbach; 1758, 1759 à la bataille de Bergen et au siège de Munster; 1760 entré dans l'état-major de l'armée et s'est trouvé à la bataille de Corbach, aux affaires de Warbourg et de Clostercamp; 1761 à la bataille de Filingshausen et à la canonade de Neheim, où il a eu la jambe droite cassée d'un coup de boulet; 1762 aux affaires du moulin de Gremingen et Johannesberg. »

Le 31 août 1790, quand il fallut réduire par la force l'insurrection du régiment suisse de Châteauvieux, à Nancy⁴, qui avait fait cause commune avec les régiments insurgés

¹ Arch. de Mulh., loc. cit., t. 44, p. 805. — Jean-Philippe Risler, né en 1757, de Jean Risler, fabricant d'indiennes, et de Marianne Engelmann, se fixa, après le licenciement des régiments suisses, à Lisdorf, près de Sarrelouis. Il y mourut en 1833, laissant de la descendance qui subsiste encore.

² Etant donné le grand nombre d'homonimes dans cette famille, il nous a été impossible d'identifier exactement ces deux personnages.

³ Arch. de Mulhouse, *Militaria* VII, t. 15.

⁴ V. *Revue d'Alsace*, t. 69-70: ERNEST MEININGER, *Mulhouse et la Sédition du régiment suisse de Châteauvieux, en août 1790*.

de cette ville, une partie des régiments suisses de Vigier et de Castella prirent part à l'assaut de la cité. La compagnie Jean Dollfus fut conduite au feu par le sous-lieutenant Jean-Henri Dollfus, neveu du capitaine absent. Le jeune officier — il était âgé de dix-neuf ans — se comporta vaillamment et envoya le récit de toute l'affaire aux autorités mulhousiennes, qui le félicitèrent de sa bravoure au feu¹. A cette occasion, ladite compagnie perdit douze hommes.

Lors de la prise des Tuileries, le 10 août 1792, le peuple massacra plus de 200 gardes suisses sur 500. Un grand nombre de ces malheureux furent jetés en prison et y furent égorgés dans la nuit du 2 au 3 septembre, avec les autres prisonniers, dont le lieutenant-colonel de Maillardo, le major, plusieurs officiers, des sous-officiers et des soldats. A l'affaire des Tuileries, il y eut quatre Mulhousiens: Jean Lambert, né en 1757, fils de Lucas Lambert, drapier, et d'Elisabeth Schmielensky, qui fut tué; Jérémie Benner, né en 1767, fils de Jean-Henri Benner et d'Anne-Catherine Schlumberger. Il échappa au massacre et mourut à Mulhouse en 1820. Jean-Bernard Dietsch, né en 1770, fils de Jean-Henri Dietsch et d'Elisabeth Guth, put également s'échapper et mourut à Mulhouse en 1838. Le quatrième par contre, le sergent Paul Kilian, né en 1752, fils de Paul Kilian, tourneur sur bois, et d'Anne-Catherine Steffan, se trouvait le 10 août à Rueil et, apprenant qu'on se battait au château, il accourut, mais fut arrêté à Neuilly et mis en prison avec les autres gardes suisses, avec lesquels il périt le 2 septembre².

¹ Arch. de Mulh., *Militaria* VII, t. 17. — Jean-Henri Dollfus, né en 1771, † à Dornach en 1818, était fils de Jean-Jacques Dollfus et d'Anne-Marguerite Risler. Il épousa successivement, en 1794, Anne-Marie Weber, en 1795, Dorothee-Elisabeth Schwartz et, après 1799, Adelaïde-Suzanne-Henriette Coullon. Après le licenciement de son régiment, il prit du service en France; en 1807, il était chef du 1^{er} bataillon du 93^e régiment d'infanterie de ligne et chevalier de la Légion d'honneur. On l'avait surnommé « Le Sabreur » et « La Vendée ».

² V. *Bull. du Musée hist.*, t. XXI, p. 53.

L'Assemblée Nationale vota, le 20 août 1792, une loi licenciant tous les régiments étrangers, dont les troupes suisses, qui formaient alors douze régiments comptant ensemble 14.000 hommes; les hommes étaient libres de s'engager dans les différents régiments français. C'est ainsi que le régiment de Vigier (jadis de Waldner) devint le 69^e régiment de ligne, comme dit plus haut.

A la suite de ce décret, les capitaines Dollfus (Vigier) et Risler (Sonnenberg) demandèrent à la ville de Mulhouse la permission d'amener leurs compagnies chez elle, mais on déclina leur proposition, lesdites compagnies renfermant trop d'étrangers non soumis aux lois de la petite République¹.

Ce fut la fin des compagnies mulhousiennes au service de la France².

¹ Arch. de Mulh., *Miss.-Prot.*, t. 45, p. 200 et 205.

² Beaucoup de jeunes Mulhousiens s'engagèrent jadis en outre dans d'autres régiments suisses ou étrangers. Il y en eut aussi dans des régiments allemands, danois et néerlandais, provenant du hasard des raccolages pendant qu'ils faisaient leur tour de compagnonnage.